

conseil municipal

lundi 23 septembre 2013

à 20 h 30 à l'espace culturel - salle Dulcie September

ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 13 mai 2013

Décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du n° 046 au n° 053

secrétariat général

- approbation des statuts modifiés de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne

ressources humaines

- demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention dans le cadre de la démarche d'évaluation des risques professionnels – document unique
- créations de postes

service financier

- décision modificative au budget de la commune en section de fonctionnement pour l'année 2013
- décision modificative au budget annexe de l'assainissement de la commune en section de fonctionnement pour l'année 2013
- décision modificative au budget annexe de l'assainissement de la commune en section d'investissement pour l'année 2013
- subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2013
- convention d'ouverture de crédit à conclure avec le Crédit Agricole Brie Picardie
- accord de la garantie d'emprunt au groupe Plurial Mon Logis – Programme de construction de 35 logements sis Allée des Belles Filles à Nangis

questions diverses

- mise à disposition d'un agent social de 1ère classe à temps complet auprès du Centre Communal d'Action Sociale

Le sénateur maire,

Michel Billout



Les séances du conseil sont publiques